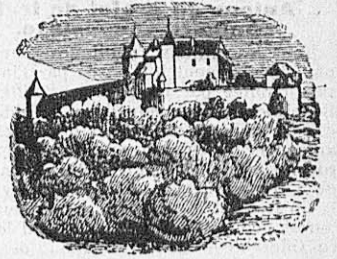




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

ABONNEMENTS
 Suisse 1 an Fr. 9.—
 » 6 mois » 4.50
 Etranger 1 an » 16.—
 » 6 mois » 8.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

Téléph. Appart. : 197

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau : 150

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 8⁴⁵ 11⁴⁷ (d.j.f. 15⁵²) 16¹⁰ 20²² (d.j.f. 22²⁷) - BULLE, dép. 6⁰⁰ 9⁵² (10⁰⁰) 13⁰⁸ 18⁰⁰ (20⁰⁰)

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
 Suisse 25 »
 Etranger 30 »
 Annonces mortuaires et rétractations 30 »
 Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage). ○

L'organisation paysanne.

Il est temps que nos agriculteurs sachent qu'une forte association agricole, rationnellement conçue et habilement dirigée, est la condition « sine qua non » de leur prospérité. Les craintifs, les esprits routiniers, les apathiques, mais par quel que timidité morbide, sont encore trop nombreux parmi notre bon peuple fribourgeois qui, par ailleurs, possède d'excellentes qualités. L'esprit d'initiative, de recherche et de progrès n'est pas le fort d'un bon nombre de Fribourgeois. Si le grand sociologue Wilfred Pareto était encore parmi nous, il n'hésiterait pas, je crois, à classer ces gens dans sa catégorie des hommes faibles. Il y a, certes, de ce côté, beaucoup à faire pour sortir de l'ornière complaisante qu'est le système que symbolise à merveille cette formule très expressive : « On a bien fait comme ça jusqu'à présent, pourquoi changer ? » Voilà le fin mot : pourquoi changer ? Sans aimer les révolutions qui apportent des changements si brusques et souvent si néfastes, on peut bien cependant aimer les changements, surtout quand ceux-ci sont appelés à améliorer le sort de quelques classes de la population. Ces « nouveautés » dont je parle ici ne sont pas autre chose que l'achèvement vers une situation matérielle meilleure.

Et cependant tu tournes ! a dit Gallilée. Certes, avec les peuples, les besoins économiques changent. Leur flux et reflux est incessant. A ne pas suivre l'évolution plus ou moins naturelle, plus ou moins constante et progressive de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie politique, on court grand risque de s'isoler dans le vaste monde, parlant de perdre sa place au soleil. Et c'est précisément cette place qu'il faut coûte que coûte garder, et jalousement. Et c'est pour nous la raison essentielle de l'association.

Celle-ci a d'ailleurs toujours existé, sous une forme ou l'autre, et pour des buts divers. Après avoir été instinctive dans la fondation des premiers foyers, elle est devenue indispensable au bien-être de la société primitive, bien qu'en ait pensé autrement Rousseau dans ses paradoxes sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.

Plus tard, l'association prit des caractères particuliers, surtout économiques, puis politiques, avec l'esclavage. A vrai dire, l'esclavage fut l'une des premières organisations d'origine économique, et c'est encore à des raisons d'ordre matériel qu'il dut sa disparition. Le servage, sorte d'association agricole, moins coercitive, en tant qu'il moins que les relations entre le maître et le travailleur se sont détendues, prépara peu à peu la libération de l'agriculteur. C'est alors que se créa la corporation. Mais tandis que dans les autres systèmes d'organisation le principe de l'obligation était dominant et humiliant, ici, quoiqu'encore dominant, il constitue un privilège et procure de réels avantages. Mais pour sa perte, l'intrusion de la politique vint vicier son organisme. Il advint que le chef-d'œuvre que l'ouvrier devait présenter pour son admission à la maîtrise fut remplacé par des droits à payer, de plus en plus élevés, et la capacité technique fut un moindre titre à l'admission que l'argent, la faveur ou la parenté avec l'un des maîtres. (Comme quoi il n'y a rien de changé sous le soleil !) Les ouvriers se virent donc fermer l'accès de la maîtrise, soit de la production indépendante. Ils ne furent plus que des salariés. Lorsque la révolution française éclata, les deux classes qui sont encore aux prises aujourd'hui, les patrons et les salariés, existaient déjà.

La révolution économique de la fin du 18^{me} siècle et le développement de l'industrie au début du 19^{me} eurent pour conséquence naturelle la séparation de plus en

plus complète et plus profonde de ces forces productives. Les maîtrises se muèrent en entreprises, les salariés en prolétaires. Bien que l'entreprise ait fait de grandes choses en ce qui concerne la production des richesses, on ne peut nier qu'en tant que mode d'association elle marque un sérieux recul.

La conclusion qui se dégage de cette rapide revue, c'est que l'association a beaucoup évolué au cours des âges et qu'elle finit même, au siècle dernier, par devenir inexistante. A l'heure présente, elle renaît sous d'autres formes.

Mais nous venons de voir plus haut que le travailleur de la terre s'était libéré peu à peu des serviles obligations qui l'attachaient à la terre. Nous avons vu ailleurs que cette libération, quoique très avantageuse, ne marqua point les débuts d'une ère d'association paysanne. Durant plusieurs siècles, le paysan vécut isolé, abandonné à ses propres forces. Il ne demandait d'ailleurs pas davantage, chez nous, du moins.

Mais aujourd'hui l'isolement, la vie pour son compte n'est plus de mise. En face des forces économiques qui menacent son existence, l'agriculteur doit, sans délai, lutter vivement pour gagner une place qu'il a failli perdre. Il peut engager la lutte, il en a les moyens. Mais comment l'engagera-t-il ? Par l'association, par l'association agricole fortement organisée et à la marche de laquelle il doit veiller d'un soin jaloux. Toute l'énergie latente qui est dans son être doit maintenant se manifester, et ce par des actes de solidarité et de dévouement à la noble cause qu'est la sienne.

Jean-Louis. (A suivre).

Les relations économiques franco-allemandes.

Malgré leur antagonisme séculaire, la France et l'Allemagne vont, sur le terrain économique, leurs relations s'améliorer ; malgré la haine héréditaire, il existe des relations et des échanges entre ces deux nations qui ne peuvent ni s'ignorer, ni s'annihiler.

L'examen de ces rapports nous éclairera sur les nécessités économiques des deux pays ainsi que sur l'attitude réciproque de ces deux nations, hier ennemies, et, aujourd'hui, appelées à collaborer pour assurer chacune la vie de leurs nationaux. La comparaison du travail, des méthodes, de l'offre et de la demande nous fera saisir le degré d'activité de chaque groupement.

Quelques comparaisons.

La valeur des marchandises exportées de France en Allemagne s'est élevée, en 1913, à 867 millions de francs et, en 1926, à 4 milliards 427 millions de francs, soit respectivement 12,6 pour cent et le 7,4 % du montant total des exportations françaises. La valeur des marchandises importées d'Allemagne en France a atteint, en 1913, 1 milliard 68 millions de francs et en 1926, 4 milliards 908 millions de francs, soit le 12,6 pour cent et le 8,2 % du montant total des importations de la France. En 1926, l'Allemagne tient ainsi le troisième rang, comme en 1913, parmi les clients de la France, venant après l'Angleterre et l'Union économique belgo-luxembourgeoise ; parmi les pays étrangers où les achats français ont été les plus importants, elle occupe le troisième rang également après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au lieu du deuxième rang, en 1913.

Ces simples constatations montrent quelle est l'importance des rapports économiques franco-allemands. Elles expliquent aussi la large place faite dans la presse française et dans la presse allemande aux informations relatives aux négociations économiques commencées à Paris à la fin de l'année 1924, négociations qui, en dépit de multiples difficultés, ont abouti à la signature d'une série d'accords provisoires qui semblent à la veille de recevoir une conclusion définitive à la suite du vote, par le Parlement, de la nouvelle loi douanière. Diverses ententes partielles sont déjà intervenues d'ailleurs entre groupements industriels des deux pays, et des initiatives privées cherchent actuellement de nouveaux terrains de collaboration.

L'établissement du nouveau statut d'échanges.

Après l'armistice, la campagne de boycottage menée de chaque côté de la frontière avec ce double mot d'ordre : « N'achetez rien aux Français ! », « Pas de produits allemands en France ! » ne s'apaisa que graduellement. Toutefois, les relations commerciales furent reprises officiellement et les articles 264 et 266 du traité de Versailles soumièrent l'Allemagne au régime unilatéral de la nation la plus favorisée jusqu'au 10 janvier 1925. Elle accepta en outre l'entrée en franchise des produits alsaciens et lorrains pendant la même période. La France, de son côté, devant l'incertitude des rapports économiques qui allaient s'établir, avait, dès 1918, dénoncé toutes les conventions antérieures. La loi du 29 juillet 1919 maintient toutefois l'existence de deux tarifs : général et minimum. Les produits allemands introduits en France seraient frappés par le tarif général.

Il est difficile d'apprécier l'effet de ce régime transitoire sur les échanges commerciaux franco-allemands, ceux-ci ayant été alors dominés par d'autres facteurs de nature très différente. Tout d'abord, la chute du mark a fait bénéficier la production allemande d'une prime à l'exportation qui a semé l'alarme dans les industries françaises. Puis, au moment même où le Reich procédait à une revalorisation de sa monnaie, la France, à son tour, voyait sa monnaie se déprécier et connaissait le décalage des prix, les incertitudes et les périls de l'instabilité monétaire.

Pour se prémunir contre les dangers d'une concurrence aggravée de ces circonstances économiques particulièrement défavorables, chacun des deux gouvernements a cru devoir prendre des mesures de défense exceptionnelles. C'est ainsi que, dès le mois de mars 1921, la France a relevé, à l'usage de l'Allemagne et des autres pays à change déprécié, les droits inscrits au tarif général, en portant de 50 à 300 % l'écart entre ce tarif et le tarif minimum. A son tour, l'Allemagne a adopté et maintenu pendant plusieurs années un rigoureux système de prohibitions d'entrée. Enfin, à ce régime d'interdiction, elle a substitué les rigueurs d'un tarif douanier à peu près prohibitif.

De plus, à partir de 1923, l'occupation de la Ruhr jeta matériellement et politiquement le trouble dans les échanges amorcés entre les deux pays. Enfin, la question des réparations comportait des répercussions commerciales et douanières importantes, en raison d'une utilisation toujours plus large des prestations en nature.

Bien que la faculté de renouvellement des avantages commerciaux inscrits au traité de Versailles et arrivant à expiration le 10 janvier 1925 eût été prévue par le traité lui-même, la France, certaine de courir à un échec, en raison, notamment, de l'attitude de l'Angleterre, n'y eut point recours et ne sollicita pas la prorogation du traité de Versailles. Elle engagea, avec l'Allemagne, à l'automne 1924, des négociations directes. Ces négociations se sont heurtées à de multiples difficultés, tenant en particulier à l'instabilité monétaire de la France et à l'absence, chez elle, d'un tarif douanier définitif et d'une doctrine économique précise. En outre, l'après-guerre a amené un changement radical dans la structure économique de la France et de l'Allemagne. L'exportation de leurs fabrications, principalement dans le domaine de la sidérurgie et dans celui de l'industrie textile, est une nécessité impérieuse. Elles possèdent aussi une importante industrie minière et métallurgique qui ne trouve pas, à l'intérieur de leurs frontières, des débouchés suffisants et, des deux côtés du Rhin, ces industries sont en étroite connexion. Enfin, les deux pays possèdent des ressources considérables. Avec une telle ressemblance de besoins économiques, le règlement des relations commerciales est infiniment plus difficile qu'entre les pays dont l'un serait un pays principalement industriel tandis que l'autre aurait surtout intérêt à l'exportation de produits agricoles par exemple. (A suivre).

Petite Revue.

ÉTRANGER Belgique.

La réorganisation militaire.

Du général Fonville, dans les *Actualités*, nous lisons la page suivante : Mêmes causes, mêmes effets. En Belgique comme en France, ces semaines dernières, la question de la réorganisation de la défense na-

tionale s'est posée dès le lendemain de la guerre et, en Belgique, pour les mêmes raisons qu'en France, elle avait été ajournée jusqu'à présent. La voici, à son tour, à l'ordre du jour. Le Parlement belge en est saisi sous forme d'un projet de loi déposé par M. De Brocqueville, ministre de la Défense Nationale.

Ce plan a été d'une élaboration difficile. Il a été établi par une commission mixte, composée de parlementaires et de techniciens qui, pour en venir à bout, n'a pas eu à peiner consciencieusement pendant moins de six mois. C'est que deux sortes d'exigences compliquaient la tâche : d'une part, celle du parti socialiste, qui, comme on sait, est très puissant en Belgique, d'autre part, celle du parti flamand, dont l'influence n'est guère moindre. L'un antimilitariste ou à peu près, demandait la réduction à six mois de la durée du service actif ; l'autre, interprète du particularisme flamand, réclamait pour la formation des jeunes gens de langue flamande la formation de corps de troupes exclusivement flamands et stationnés uniquement en Flandre. Ces exigences étaient inadmissibles. A céder aux socialistes, on n'eut plus eu d'armée du tout ; à céder aux flamandais, on en eut deux, une de trop ; plus d'armée nationale, mais deux armées étrangères l'une à l'autre, celle-ci wallonne parlant français, celle-là, flamande de race et de langue, dualité susceptible de tourner, en des circonstances données, en rivalité.

Il a donc fallu chercher des compromis et les trouver ne fut pas aisé. On n'a pu, notamment, régler la question des langues qu'en donnant assez large satisfaction aux flamandais ; l'homogénéité de l'armée belge ne sera pas, sans doute, sans en souffrir et, tout en nous gardant de nous mêler des affaires intérieures de la Belgique, nous ne pouvons nous défendre de la regretter, en considération de l'étroite liaison qui existe entre la protection de la frontière belge et la protection de notre propre frontière. Quant aux socialistes belges, s'ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, ils ont obtenu du moins, quelque chose. Le service actif pratiqué actuellement en Belgique est de dix mois dans l'infanterie, de douze ou treize dans les autres armes. Le projet de la commission mixte envisage qu'à partir de 1930 les fantassins ne feront plus que 8 mois, les 12 ou 13 mois étant maintenus dans les autres armes.

Malgré tous ses efforts pour avoir mieux, le général Gallet, chef d'état-major de l'armée, qui a défendu avec beaucoup de vigueur et de talent, devant la Commission, les intérêts de la Défense Nationale, a dû se ranger à ses conclusions. Vaillable vaillable, il en tirera le meilleur parti possible. Il se fait fort, dans tous les cas, d'assurer en temps de paix, une couverture suffisante de la frontière et de mettre sur pied une armée de guerre en rapport avec les ressources de la population. Six divisions actives, que doubleraient six autres à la mobilisation.

Enfin, le plan se complète par la mise en lumière de la nécessité d'assurer à l'armée de campagne, par des travaux appropriés de fortification, des points d'appui lui permettant une résistance efficace dans une zone proche de la frontière. Il envisage, en conséquence, l'organisation d'un réseau fortifié suivant l'axe général Liège-Aixers, avec une avancée dans la région Verriers-Eupen.

La Belgique disposera, en somme, d'une armée d'importance moyenne, mais bien équipée et qui sera instruite avec soin, une armée qui, si elle se distingue par certains traits de la nouvelle armée française, a, par contre, avec celle-ci de nombreuses analogies. D'une manière générale, le système belge de défense nationale est cousin du système français. La collaboration de notre état-major avec l'état-major belge ne peut, en cas d'opérations communes à conclure, que s'en trouver facilitée.

FEUILLETON de « LA GRUYÈRE »

Le Cœur et le Sang

par **Henri BORDEAUX.**

— A la chasse ? de quel côté ?
 — En Italie.
 — Le bouquetin alors. Il faut qu'il prenne garde. Les carabiniers royaux sont impitoyables. Ils ne craignent pas de tirer sur les braconniers.
 — J'ai bien tenté de le refaire.
 — Il ne t'écoute pas ?
 — Guère, monsieur l'avocat.
 — Le voilà chef de famille maintenant.
 — Son service militaire.
 — Il a été réformé.
 — Lui ? un si beau gars ! Et pourquoi ?
 — Ils disent comme ça qu'il a une carverne.
 Ces signes de la tuberculose ne sont pas rares dans nos montagnes. Mais l'air trop vif guérit lui-même les maux qu'il occasionne comme la lance d'Achille cicatrissait les blessures qu'elle faisait. Je continue mon interrogatoire non sans éprouver cette sorte de gêne dans la marche sur les glaciers, quand on y pressent des crevasses.
 — Souffre-t-il de la poitrine ?
 — Oh ! non, il se porte bien, lui.
 — Et toi ?
 — Moi aussi.
 — Pour la pension de l'Anglais, il n'y a pas eu de difficulté au décès de ta mère ?
 — Non, monsieur l'avocat. Elle s'est partagée

entre Michel et moi.
 — Et vous ne manquez de rien ? Combien de vaches ?
 — Trois. Vous les voyez bien.
 — Et de moutons ?
 — Douze. Plus un agneau de ce mois.
 Elle ne bougeait pas en me répondant, comme si elle était fixée au plancher. Peu à peu je m'étais accoutumé au manque de lumière et je pouvais dévisager la jeune fille. Elle n'avait pas bonne mine, la pauvre enfant : les joues avalées, l'arête fine du nez trop saillante, les cheveux trop collés au front, la bouche mince aux lèvres à peine visibles, un air chétif et misérable. Et tout à coup, tandis que je l'examinais, cherchant quelque moyen de la rassurer, un cri jaillit derrière elle, qui me révéla instantanément le secret soupçonné depuis un instant. Elle devint rouge, de la naissance du cou à la racine des cheveux, et tout le sang qui lui restait dut affluer à la peau. Elle tremblait comme un sapin sous le vent, n'osant faire le geste qui la sollicitait. Puis les cris se multiplièrent : alors, elle reconença le manège de l'arrivée. La petite cage de bois était un berceau. Peu à peu, le bébé se calma et se rendormit. Nous avions gardé le silence pendant cette manifestation. Josette qui me tournait presque le dos parut s'absorber dans un devoir maternel devenu inutile. Le plus doucement que je pus, je repris la conversation brisée :
 — Voyons, Josette, j'étais un ami de ton père. Tu sais bien que je ne te veux pas de mal. N'as-tu pas confiance en moi ? Veux-tu me répondre si je te parle ?
 Elle fit un signe d'acquiescement que je compris au mouvement de la nuque, son visage me demeurant caché. Et je devinaï bien qu'elle pleurait.
 — Tu n'es pas mariée. Pourquoi n'es-tu pas

mariée ?
 Quelle question superflue ! J'ajoutai sans tendre :
 — Quand est-ce arrivé ?
 — Il y a trois mois.
 — Ta mère, avant de mourir a connu la chose ?
 — Oui.
 — De quoi est-elle morte ?
 — De ça.
 Et les pleurs se changèrent en sanglots qui la prenaient à la gorge.
 — Calme-toi, ma petite. Tu vas le réveiller. Mais non, elle n'est pas morte de ça. L'an dernier, à pareille époque, elle ne se portait déjà pas bien. Depuis l'accident de ton père, ça n'allait plus. Elle t'aurait pardonné. Elle aurait reçu le gosse. C'est un garçon ?
 — Oui.
 — Comment l'as-tu appelé ?
 — Thomas.
 — Comme ton père. C'est bien. Et Michel, qu'est-ce qu'il a dit ?
 — Rien, il ne parle qu'en dedans.
 — Il est allé le chercher ?
 — Chercher qui ?
 — Milio.
 C'est un soupir qui m'a répondu. Le nom du séducteur lui colle aux lèvres. Elle n'a pour lui ni haine, ni rancune. La pauvre fille s'est donnée tout enivrée de musique. Elle a été désarmée par les chansons napolitaines et l'accordéon. Les vagues rêves indistincts qu'elle promenait en passant ses brebis se sont incarnés un jour dans cet étranger aux paroles mielleuses et à la voix trop câline. Et me révélant d'un coup l'espoir auquel elle suspend sa vie, elle demande naïvement :
 — Pensez-vous, monsieur, qu'il le ramène ?
 — C'est une chasse bien difficile, pauvre Jo-

sette, plus facile que celle du bouquetin : quand est-il parti ?
 — Une première fois au commencement de juin, avant la naissance du petit. La montagne était mauvaise... Il n'avait pas pu la passer en mai.
 — Oui, il risquait sa vie, le brave garçon.
 — Il voulait lui dire ce qui arrivait. Milio ne savait pas. Milio serait peut-être revenu à temps.
 — Pourquoi n'est-il pas revenu ?
 — Parce qu'il n'était pas à Ceresole. Il était au service militaire, bien loin.
 — Et qu'a fait Michel ?
 — Il a vu sa maman, sa sœur.
 — Ces femmes-là, si elles ont du cœur, ont dû promettre pour lui.
 — Elles n'ont pas pu, monsieur...
 Je vois bien qu'il y a là encore un secret. Les sanglots recommencent. Je prends les mains de la jeune fille comme si j'étais un parent tendre et pas sévère, et je la console de mon mieux :
 — Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit, ton frère ou toi ? J'aurais pris des renseignements à Ceresole. J'aurais fait intervenir le curé et le syndic. Ce jeune homme n'avait pas l'air méchant.
 — Oh ! non.
 — Il aurait consenti au mariage ?
 — Il ne pouvait pas, monsieur, à ce qu'il paraît.

(A suivre).
A nos abonnés à l'étranger.
 Les abonnés à l'étranger qui n'ont pas acquitté leur abonnement pour 1928 sont priés de le faire dans le plus bref délai.
 Editeur responsable : Alph. Glasson, Bulle.

Les Produits Maggi rendent service.

Choisissez
 aujourd'hui!
 demain peut-être
 il sera trop tard,
 car les Occasions
 diminuent rapidement
derniers jours

**Soldes
 et occasions**

Que les personnes qui n'ont pas encore profité de notre vente se hâtent.
 Examinez nos vitrines.

**Chaussures
 Modernes**

Place du Tilleul, BULLE

D^r HERZOG
 - BROC -
ABSENT
 jusqu'à nouvel avis.




Toitures
 Revêtements de façades.
 Revêtements intérieurs.
 Tuyaux en Eternit.
 Garages.

EXPOSITION NATIONALE CANINE
 (pour chiens à toutes races)
FRIBOURG — les 14 et 15 juillet 1928 — FRIBOURG
 dans les Halles fermées de Pérolles, (vis-à-vis de la Faculté des Sciences)
Samedi 14 juillet 8 h. ouverture de l'Exposition et Jugements. 19 h. 30 Fermeture de l'Exposition.
Dimanche 15 juillet 8 h. Ouverture de l'Exposition.
 11 h. 25 à 12 h. Corso des chiens ayant obtenu un premier prix, sur l'emplacement de l'Exposition.
Dès 14 h. 30 Courses de lévriers, de Greyhounds (avec obstacles) et démonstrations de chiens de police.
 18 h. Fermeture de l'Exposition. P. 13.803 F.
 Cantine sur l'emplacement de l'Exposition.

Un grand roi!!!
 On cite le roi du pétrole...
 Le roi de l'or... Ah ! d'est parfait,
 Mais le roi dont tous raffolent
 C'est l'apéritif sain « **DIABLE-RETS** ».

A VENDRE
jolie boulangerie
 bien située et à l'état de neuf.
 S'adres. par écrit, sous P. 1555 B.
 à **Publicitas, Bulle.**



(Eau minérale d'Eglisau avec Sirop de fruits naturel).
LA NOUVELLE
BOISSON DIÉTÉTIQUE

Dépôttaire:
Jean MEYER, distillerie
 Rue de l'Industrie, 12, **FRIBOURG.**
 Téléphone N° 172.

SAMEDI soir et DIMANCHE 7 et 8 juillet

Grande Kermesse
 organisée
AU TIRAGE
 par le
CORPS DE MUSIQUE DE BULLE
 jeux divers. — Bar américain « Chez Joseph ».
 Attractions. — Deux orchestres. — Concerts.
 Cantine bien fournie. — Nombreux lots.
 Dimanche soir, **CONCERT par La Chorale.**

AVIS

Nous avons l'honneur d'annoncer à notre aimable clientèle que nous avons remis notre commerce de **BOULANGERIE-ÉPICERIE** à **M. & Mme Joseph GACHET-GRANDJEAN.**

Ainsi, nous nous faisons un devoir de remercier bien sincèrement nos fidèles clients pour la confiance qu'il nous ont témoignée et pour celle qu'ils reporteront sur nos successeurs que nous plaçons à recommander.

Famille PITTET-CHAMMARTIN.

Faisant suite à l'avis ci-dessus, nous avons l'avantage de porter à la connaissance de la population de la Ville et de la campagne, que nous continuerons comme au temps de nos prédécesseurs l'exploitation du présent commerce. Par des marchandises fraîches, de première qualité et à des prix très réduits, nous espérons mériter la confiance que nous sollicitons. **Livraison à domicile**

Se recommande : **J. Famille GACHET-GRANDJEAN**
 Rue du Moléson, **BULLE**

Pourquoi ?

porter des vêtements sales, défraîchis et mal repassés, alors que pour une somme minime ceux-ci peuvent être rendus à l'état de neuf par nos procédés modernes de teinture et de lavage chimique.

1 carte postale
 suffit pour demander conseils, renseignements et prix-courants gratuits.

TEINTURERIE ROCHAT
 24-26, Avenue de la Harpe, **LAUSANNE.**
 Magasin à **VEVEY, 3, Rue du Lac.**

Dr René BRUNSCHWIG
médecin-dentiste
 (dipl. fédéral)
 ancien élève du Royal Dental Hospital de Londres.
 Assistant à l'Institut dentaire de l'Université de Genève
 (Service des couronnes et appareils à pont)

a ouvert un CABINET DENTAIRE à GENÈVE
 Rue du Commerce, 10. — (Angle Rue de la Confédération).
 Téléphone Stand 90,25.

Demoiselle ou Veuve
 de la campagne, même avec enfants, trouverait situation d'avenir. — Capital nécessaire : **Fr. 5000.—**
 Ecrire avec détails, à **Case postale 4322, CAROUGE (Genève).**

Dimanche 8 juillet, dès 13 heures

CONCERT
 donné par un excellent orchestre
au Café du Tilleul, Broc-fabrique
 Invitation cordiale. Famille PUGIN.

Bibliothèque BU

ABC Suisse Etranger

Prix d'On moyen

Bien absolue qui m' permet silence l'article votre Je n question une di du mo Fasc qui « ch nant q de méri Je v nion q impu A m second s'expli économi ment s renché améri lars) c consti munes Dan lutter res pr ment viron nir qu ses s dans l de ch Du écono après Et l'A pagne L'I gence honne Je la fr contr point ment autre dre a le ge impo La la duit geur Qu tat d cho, dacte port Il mon pagé De aute ter l tre l Pa pose appa cons M inté que tot les égan fran aim lont L sin, titu leur tall